

Verdict d'acquittement du sergent Éric Deslauriers


L'Association tient à vous partager la décision de l'honorable juge Éric Côté, rendue le 23 janvier 2024 au palais de justice de Saint-Jérôme, à la suite du deuxième procès de notre confrère Éric Deslauriers. Le juge Côté a déclaré M. Deslauriers non coupable d'homicide involontaire pour avoir utilisé son arme à feu dans l'exercice de ses fonctions, face à un danger imminent pour sa vie. L'APPQ accueille favorablement le verdict.

Nos policières et nos policiers ont fait le serment d'assurer la sécurité publique au Québec. Ils sont parfois appelés à faire face à des situations très difficiles où leur temps de réaction est infime. Un verdict comme celui-ci est essentiel si on veut que nos policières et nos policiers puissent poursuivre leur mission avec dévouement et efficacité, sans craindre de voir leur vie basculer en se retrouvant devant les tribunaux.

Nous avons toujours soutenu notre confrère le sergent Deslauriers, un excellent policier, de bonne foi, qui, dans l'exercice de ses fonctions, n'a eu qu'une fraction de seconde pour réagir, conformément aux enseignements policiers qui lui avaient été transmis.

L'APPQ déplore que le dossier se soit éternisé devant les tribunaux. Rappelons que les procédures judiciaires se sont étirées sur 10 ans. Le sergent Deslauriers était en droit de connaître un dénouement juste et final dans cette affaire. Nous sommes heureux qu'il puisse enfin tourner la page et reprendre une vie plus normale.

Vous pouvez consulter le jugement complet en cliquant ici : [Décision de l'honorable juge Éric Côté](#).



Syndicalement vôtre,
Jacques Painchaud, président